

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
RECOULES DE FUMAS - COMMUNE

Séance du mardi 09 avril 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RECOULES-DE-FUMAS**

Délibération N° DE_2024_010

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	10	10
Date de la convocation : 03/04/2024		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le neuf avril deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie - Salle du Conseil), sous la présidence de Christophe SUDRE.

Présents : Christophe SUDRE, Christine MOULIN, Daniel BOUSSUGE, Marianne ROCHET, Marcel ROUZEYRE, Perrine CHOQUET, Christian DELMAS, Jean-François OSTY, Jacques BONNET, Célia BOULARD

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Célia BOULARD est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Vote du budget primitif 2024

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune RECOULES-DE-FUMAS,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

le conseil municipal, délibère et décide, à l'unanimité :

article 1 :

L'adoption du budget de la Commune RECOULES-DE-FUMAS pour l'année 2024 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 446 364,77 €

En dépenses à la somme de : 446 364,77 €

article 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Préfecture
Date de réception de l'AR: 10/04/2024
048-214801243-DE_2024_010-DE

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	120 582,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	25 385,00 €
014	Atténuations de produits	13 652,00 €
023	Virement à la section d'investissement	72 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	17 700,00 €
66	Charges financières	2 000,00 €
67	Charges spécifiques	1 646,98 €
68	Dot. aux amortissements et provisions	1 418,28 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		254 384,26 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	126 883,26 €
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	6 420,00 €
73	Impôts et taxes	38 968,00 €
74	Dotations et participations	48 857,00 €
75	Autres produits de gestion courante	33 256,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		254 384,26 €

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	13 000,00 €
167	Rénovation abri voiture APP 5	30 000,00 €

Chapitre	Libellé	Montant
168	Adressage-Signalétique	10 000,00 €
172	Aménagement espace public devant mairie	85 000,00 €
173	Mairie-Projet photovoltaïque	1 000,00 €
174	Mairie : Rénovation thermique	2 980,51 €
176	Rénovation éclairage public	50 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		191 980,51 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	2 018,28 €
001	Solde d'exécution section investissement	58 283,23 €
021	Virement de la section de fonctionnement	72 000,00 €
167	Rénovation abri voiture APP 5	6 832,00 €
172	Aménagement espace public devant mairie	41 027,00 €
173	Mairie-Projet photovoltaïque	500,00 €
174	Mairie : Rénovation thermique	2 320,00 €
176	Rénovation éclairage public	9 000,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		191 980,51 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

M. le maire, Christophe SUDRE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publié ou notifié
le 10 / 04 / 2024



La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice administrative.